

Avis de concession



Section 1 – pouvoir adjudicateur :

I1. – Nom et adresse

Nom officiel : Commune de Saint Pierre de Chartreuse

Adresse : 8, place de la mairie – 38 380 Saint Pierre de Chartreuse

Code NUTS : FRJ22

Point de contact : direction@saintpierredechartreuse.fr

Courriel : direction@saintpierredechartreuse.fr

Téléphone : 04 76 88 60 18

Adresse(s) internet : <https://www.saintpierredechartreuse.fr/>

Adresse principale : <https://www.saintpierredechartreuse.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2 – Communication

- L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante (URL) : <https://www.marches-securises.fr>
- Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le point de contact susmentionné
- Les candidatures ou les offres doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>
- La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse (ne pas cocher cette case).

I.3 – Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régional(e) ou local(e)

I.4 – Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section 2 – objet :

II.1 – Etendu

.1 Intitulé : Contrat de concession portant délégation de service public pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois

.2 Code CPV principal : 09323000-9 Chauffage urbain

.3 Type de marché : SERVICES

.4 description succincte : le concessionnaire aura en charge les missions suivantes :

- La conception, la construction, le financement des ouvrages et équipements nécessaires à la production, à la distribution et la livraison de chaleur aux abonnés,
- L'approvisionnement et l'optimisation énergétique de sorte à assurer une production par les énergies renouvelables vertueuse,
- L'exploitation et le maintien en parfait état de fonctionnement des ouvrages et équipements,
- La gestion des relations avec les abonnés et la facturation de la chaleur.

.5 Valeur estimée hors TVA : 400 k€ (HT)

.6 marché divisé en lot : non

II.2 – Description

.1 Code CPV additionnel : 45232140-5 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

.2 Code NUTS : FRJ22 Lieu principal d'exécution : commune de Saint de Chartreuse (38380)

.3 Description des prestations : La présente consultation a pour objet de confier à un concessionnaire, dans le cadre d'un contrat de concession (délégation de service public), la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement d'un réseau de chaleur public. Le concessionnaire doit fournir la chaleur nécessaire au chauffage des locaux et à la production d'eau chaude sanitaire des abonnés.

L'énergie devra être produite majoritairement à partir de ressource bois énergie.

La moyenne des besoins annuels en énergie livrée est estimée à **270 MWh utiles/an**.

.4 Critères d'attribution critères énoncés dans les documents du marché

.5 400 k€ (HT)

.6 Durée de la concession : 312 mois

.7 Information sur les fonds de l'Union européenne. NON

.8 Informations complémentaires

Section 3 – Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1 – Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

- Une lettre de candidature (ou DC1) datée et signée par un représentant du candidat habilité à engager la société et le justificatif de cette habilitation (pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants). En cas de groupement, la lettre de candidature précisera la répartition des prestations.

Chaque candidat individuel, cotraitant et sous-traitant produit également à l'appui de sa candidature :

- Extrait k-bis de moins de 3 mois ou équivalent étranger ;
- Une déclaration du chiffre d'affaires (ou DC2) ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les attestations ou certificats des administrations fiscales et organismes sociaux attestant la régularité de la situation de l'entreprise au 31 décembre 2022 ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat remplit les conditions soumises aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14, et à l'ensemble des conditions soumises aux articles R. 3123-16 à R. 3123-19 du code de la commande publique ;
- Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.

III.2 – Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Un extrait des bilans et comptes de résultats pour les trois (3) derniers exercices clos disponibles ;
- Les attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle.

III.3 – Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis

- Déclaration indiquant les moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principales fournitures et services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : sans objet / néant

Section 4 – Procédure

IV.1 – Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2 – Renseignements d'ordre administratif

- .1 Date et heures limites de réception des plis : **lundi 29 janvier 2024 à 12h**
- .2 Langue : français

Section 5 – Renseignements complémentaires

V.1 Il s'agit d'un marché renouvelable : non

V.2 Informations sur les échanges électroniques : néant

V.3 Informations complémentaires :

- Les candidatures seront appréciées au regard des critères suivants : garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.52121 à L.52124 du Code du travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, conformément à l'article L.14111 du C.G.C.T.
- La consultation est menée conformément à la procédure décrite dans les dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession et les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Déroulement de la procédure sous forme restreinte : sélection des candidatures dans un premier temps, puis envoi du dossier de consultation aux candidats sélectionnés. Le nombre de candidat pouvant être admis à présenter une offre n'est pas restreint. Pour les entreprises nouvellement créées, leurs capacités pourront être justifiées par tous moyens.
- La valeur estimée de la concession est inférieure au seuil européen et peut bénéficier des règles de passation décrites aux articles R.3126-1 et suivants du code de la commande publique.
- Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour la présente consultation. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.
- Le candidat établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.
- Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.
- Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

V.4 Délai validité des offres : durée en mois : 6 mois

V.5 – Procédures de recours

.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble

2, place de Verdun

B.P. 1135

38022 Grenoble Cedex

tél. : 04 76 42 90 00

greffe.ta-grenoble@juradm.fr<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>

.2 Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, CCIRA de Lyon – DGFIP AURA – Secrétariat du CCIRA de Lyon – 3 rue de la Charité – 69 268 Lyon Cedex 02

Tél. : 04 72 77 21 30 Courriel : ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr

.3 Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Le référé précontractuel régi par les articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative.
- Le référé contractuel régi par les articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative.
- Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, arrêt Conseil d'État, Assemblée, 04/04/2014, 358994.

.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

2, place de Verdun

B.P. 1135

38022 Grenoble Cedex

tél. : 04 76 42 90 00

greffe.ta-grenble@juradm.fr<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>

V.5) Date d'envoi du présent avis : vendredi 22 décembre 2023